

Nous sommes persuadés plus que jamais qu'il faut redoubler nos efforts auprès du parlement impérial pour obtenir l'entière restauration du contrôle de nos finances, et pour fixer son attention sur la stabilité de nos lois. Chacun sent l'urgente nécessité de régler promptement ce qui regarde le premier article. Il est grandement tems aussi que le pays sache à qui s'en tenir sur le second. Il est tems que le droit de propriété et de la liberté personnelle cesse d'être incertain. La garantie des possessions et de la liberté personnelle, telle qu'elle est établie par nos lois, peut seule faire fleurir l'industrie, attacher par la jouissance paisible les citoyens à la métropole qui les protège; faire enfin de l'amour de son pays le plus grand désir de toutes les classes de ses habitans.

Dans une colonie comme celle-ci, c'est également lorsque les obligations des citoyens sont réduites à un petit nombre de devoirs simples et immuables, que chacun, venant bientôt à les connaître, s'y conforme avec plaisir, élève ses enfans dans la pratique de ces mêmes devoirs et qu'il se forme insensiblement une morale publique, qui s'identifie avec l'existence de la mère patrie, qui lui donne son caractère propre et en éternise la durée. Voilà pourquoi tous les grands législateurs de 1791 en nous accordant notre constitution ont vu moins d'inconvénients dans un code qu'ils ne croyaient peut-être pas parfait, mais qu'ils considéraient comme immuable, que dans des lois qu'ils auraient peut-être, crues meilleures, mais inconnues à la presque totalité de ceux à qui elles devaient servir de règle de conduite, et qui auraient été par conséquent sans cesse amovibles. Ces législateurs célèbres étaient sous l'influence de cette maxime : Que le meilleur gouvernement est celui où tout se fait par habitude, par éducation et non par des préceptes variables; celui en un mot où il y a le moins à faire pour les gouvernans. C'est ce que le gouverneur ne saurait comprendre, il croit qu'il serait un être inutile, et que les choses n'iraient pas, si en tout lieu, et à toute heure, on ne sentait son influence, son action immédiate.